

Besançon, le 22 JUL. 2021

Direction du développement et de l'équilibre des territoires  
Service Coordination territoriale  
Affaire suivie par : Claire PERRODEAU  
Ligne Directe : 03.81.25.81.78

M. Daniel BUCHWALDER  
Maire de SELONCOURT  
131 rue du Général Leclerc  
CS 29009  
25230 SELONCOURT



Monsieur le Maire,

Vous avez notifié au Département, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Ce projet de modification vise à modifier les principes d'aménagement des OAP n°1 « Centre-Bourg – terrain de sport » et n°5 « Secteur de Berne ».

D'une part, la modification revoit à la baisse les objectifs démographiques et le besoin en logements définis par le PLU approuvé en 2014, pour mieux correspondre aux tendances observées depuis.

Dans le projet de modification, les OAP 1 et 5 fixent des densités plus faibles que celles prévues dans le PLU actuel. Dans l'objectif de diminuer la consommation d'espace, cette modification de PLU aurait pu être l'occasion d'étudier la possibilité de fermer des zones AU pas encore urbanisées au lieu de dédensifier les secteurs « centre bourg – terrain de sport » et « secteur de Berne ».

D'autre part, les ajustements de l'OAP 1 conduisent notamment à la suppression, dans le schéma de principe, d'informations concernant :

- les espaces verts : l'OAP ne fait plus apparaître d'espaces verts. Un secteur d'espaces verts dans le PLU actuel devient notamment un espace de stationnement,
- la voirie et son traitement paysager : le projet de modification ne donne plus d'indications sur les cheminements doux, le stationnement paysager et le traitement paysager des abords de rue,
- l'environnement : le PLU actuel prévoit un secteur où limiter l'imperméabilisation des sols, ce secteur est supprimé dans le projet de modification,
- le bâti : sont supprimés le sens d'implantation du volume principal de la construction, l'alignement sur rue, le recul par rapport à la voie et la valorisation des façades des bâtiments anciens.

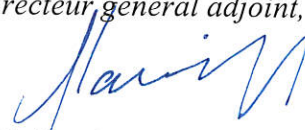
Le projet d'OAP 1 est donc appauvri puisqu'il ne contient plus que des informations sur l'occupation du sol et les accès. Il pourrait être complété, afin d'apporter des informations sur les circulations des modes doux et le maintien d'espaces de nature en ville.

En conclusion, le Département émet un avis réservé et vous invite à prendre en compte les remarques formulées précédemment.

Je vous saurai gré de bien vouloir me faire parvenir, au terme de la procédure, le dossier de modification approuvé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

*Pour la Présidente du Département,  
Le Directeur général adjoint,*



*Gaétan FLAVIGNY*